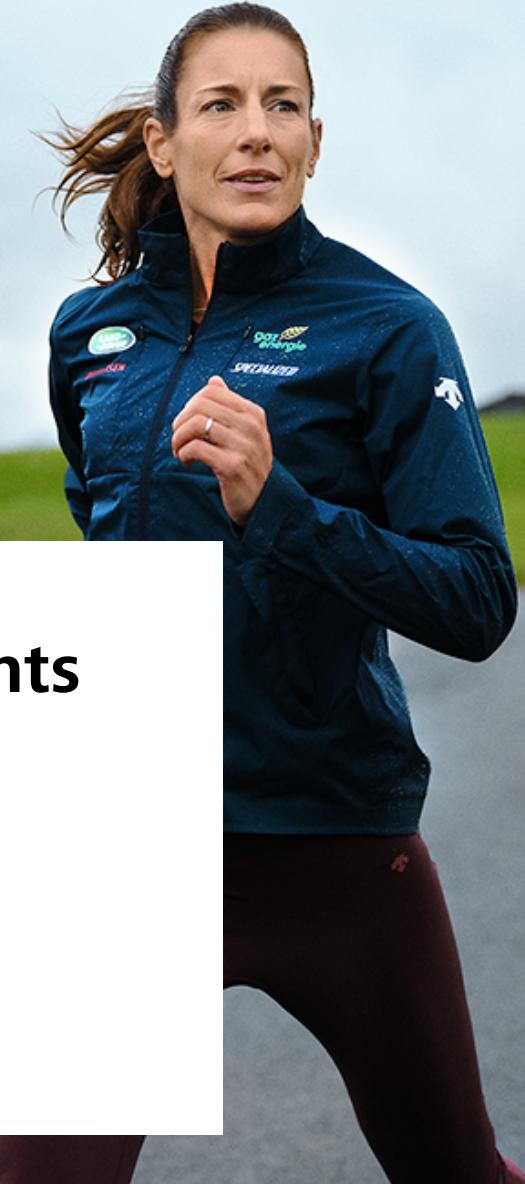


## «Les femmes et la prévoyance – Les astuces et conseils les plus importants pour vous»

Evénement digital

| Raiffeisen Suisse société coopérative | Saint-Gall | 24.10.2022



# Bienvenue

Vos intervenants du jour



**ANDREA KLEIN**

Responsable du Centre  
spécialisé de planification  
financière



**TASHI GUMBATSHANG**

Responsable du Centre de compétences  
Conseil en gestion de fortune et en  
prévoyance

# Réforme AVS 21 – Aperçu des principales modifications

Date prévue d'entrée en vigueur: 1er janvier 2024



Age de la retraite → Age de référence

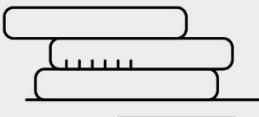


Age de référence pour les femmes

**65 ans**



Modification en quatre étapes à raison de 3 mois par an. La génération transitoire (personnes nées entre 1961 et 1969) bénéficie de compensations.



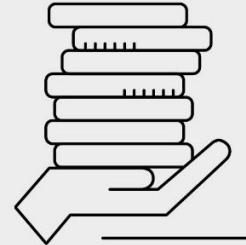
Age flexible de départ à la retraite

**63 – 70 ans**

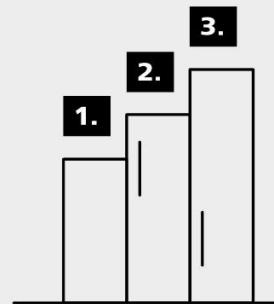
Femmes de la génération transitoire: 62–70 ans. Les prélèvements anticipés et ajournés sont désormais possibles sur une base mensuelle.

Prélèvement anticipé / ajourné

**20 – 80%**



Possible non seulement à 100%, mais désormais en plusieurs parts (trois étapes maximum).



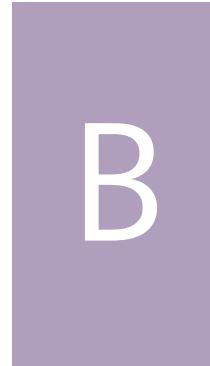
Retrait anticipé / ajourné partiel  
**3 étapes**



Désormais, une combinaison de prélèvement anticipé et ajourné est possible (en trois étapes au maximum).

# Décision populaire «Réforme AVS»: qu'est-ce qui change concrètement pour les femmes?

| Année de naissance | Age de référence de la retraite<br>(pour une entrée en vigueur au 01.01.2024) |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 1960 et avant      | 64 ans (comme aujourd'hui)                                                    |
| 1961               | 64 ans et 3 mois                                                              |
| 1962               | 64 ans et 6 mois                                                              |
| 1963               | 64 ans et 9 mois                                                              |
| 1964 et après      | 65 ans                                                                        |



- Travailler quelques mois de plus
- Majoration sur la rente à vie (max. 160 CHF/mois)



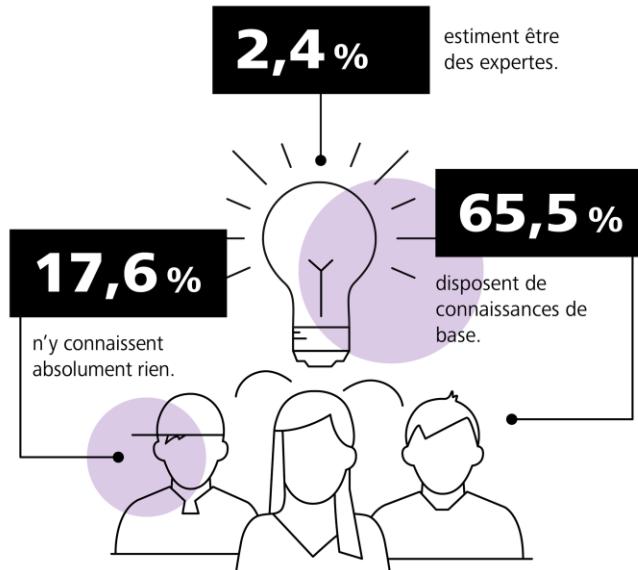
- Prendre sa retraite à 64 ans (ou plus tôt)
- Réduction de la rente (mais: moins élevée par rapport à la perception anticipée actuelle de la rente AVS)

Source: Office fédéral des assurances sociales

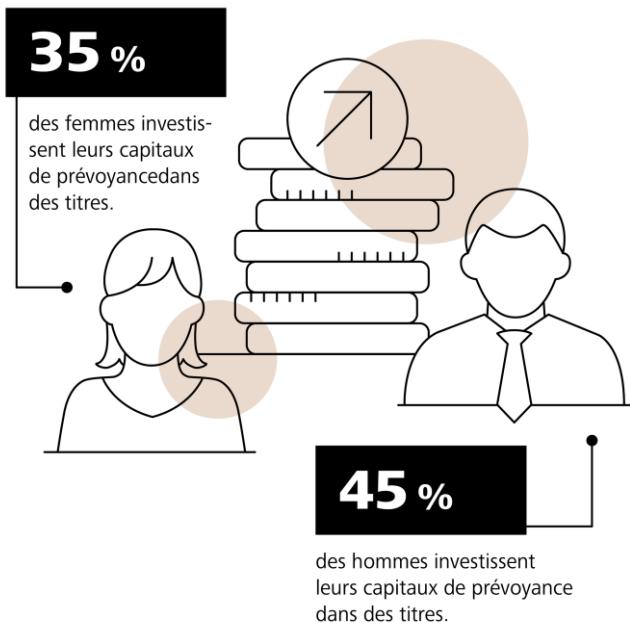
# Enseignements tirés du Baromètre de la prévoyance

## Que pensent les femmes de la prévoyance?

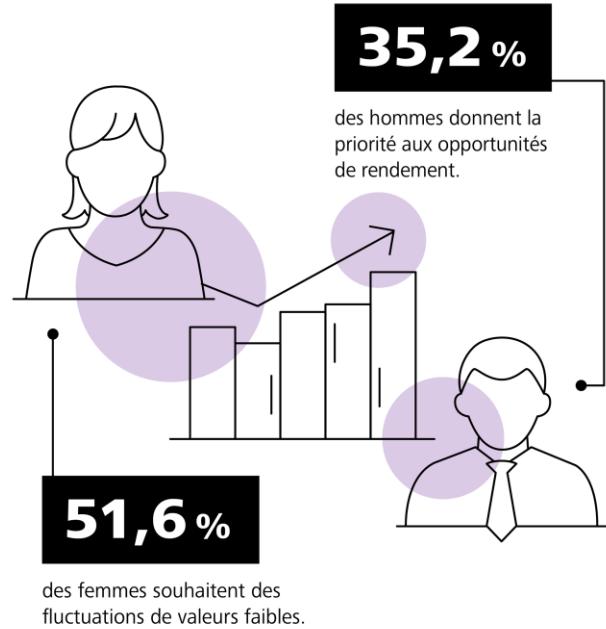
### Estimation de ses propres connaissances en matière de prévoyance



### Les hommes sont plus enclins à investir leur prévoyance en fonds que les femmes



### Les principaux critères pour le choix du fonds de prévoyance



# Le législateur avance lentement

La responsabilité individuelle est essentielle

## Mesures légales

### **1er pilier (AVS):**

- Age de la retraite 65 ans pour les deux sexes

### **2e pilier (caisse de pension):**

- Début des cotisations dès 20 ans
- Abaissement du seuil d'entrée
- Réduction de la déduction de coordination

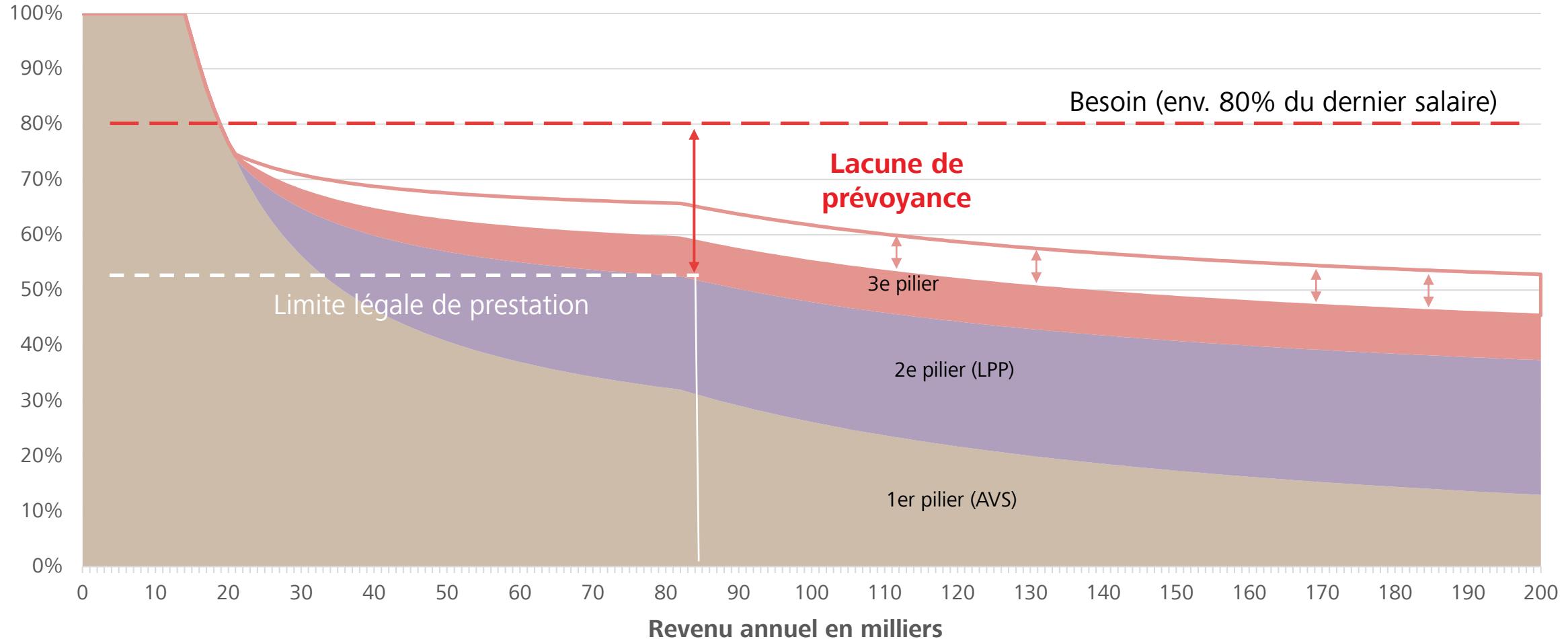
### **3e pilier (prévoyance liée 3a):**

- Versements complémentaires dans le 3e pilier possibles



# Apparition des lacunes de prévoyance

Les prestations légales couvrent 60% du dernier salaire



# Risques principaux de lacunes de prévoyance



## Travail à temps partiel

2e pilier (caisse de pension):

- Déduction de coordination: impact disproportionné sur le salaire assuré
- Seuil d'entrée non atteint
- Plusieurs emplois à temps partiel: déduction de coordination chez chaque employeur



## Interruption de l'activité professionnelle

- Lacunes de cotisation AVS
- Manquer le coche sur le plan professionnel
- Versement dans le pilier 3a impossible sans activité lucrative



## Manque de connaissances

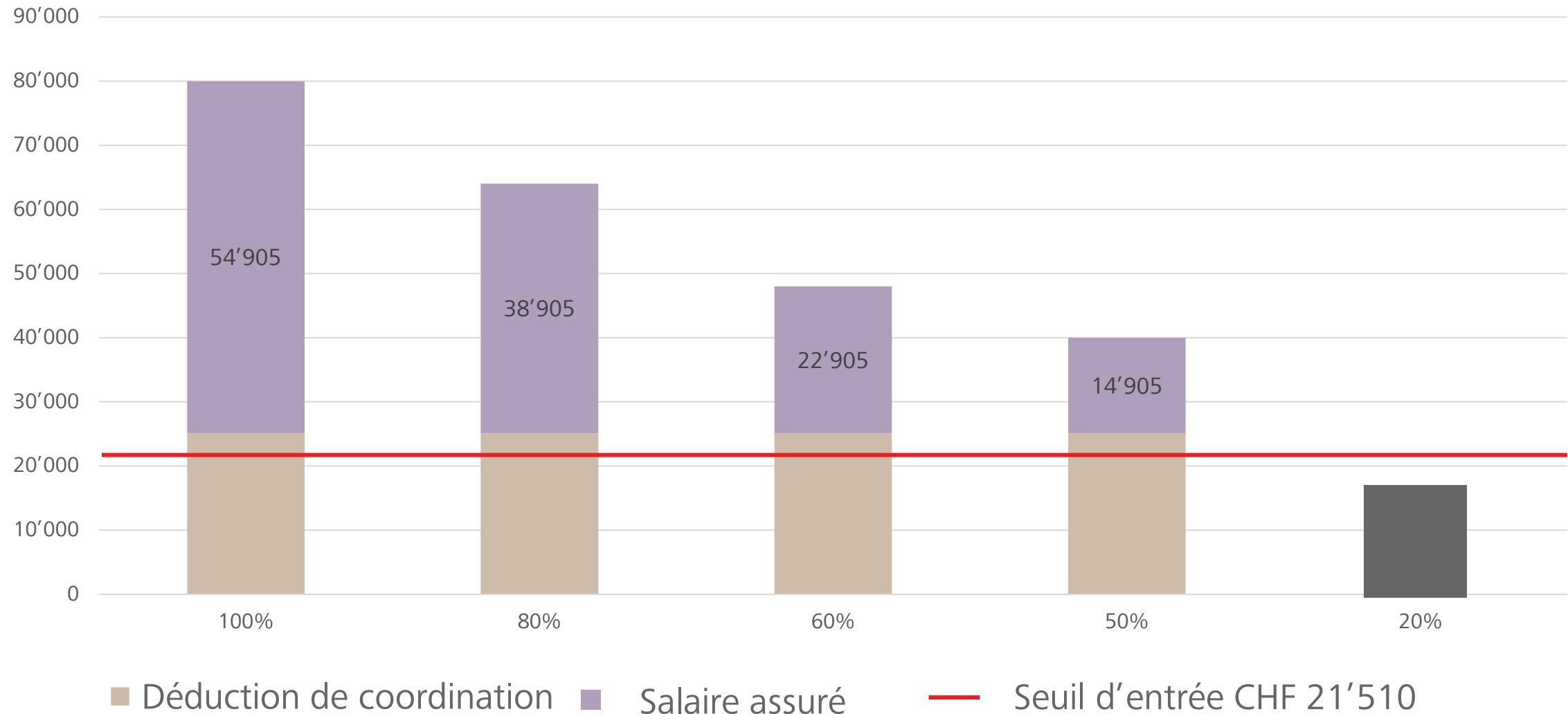
- Faible intérêt pour les thèmes de la prévoyance
- Manque de confiance en soi



## Faible salaire

- Seuil d'entrée et déduction de coordination
- Moins de fonds disponibles pour la prévoyance privée

## 2e pilier: Défi déduction de coordination et seuil d'entrée



# Marge de manoeuvre et d'influence



## 1er pilier

- Eviter des lacunes de cotisations
- Faire inscrire les bonifications pour tâches d'assistance (demande annuelle auprès de la caisse de compensation!)



## 2e pilier

- Choisir un employeur avec une caisse de pension «adaptée au temps partiel»
- En cas de plusieurs emplois à temps partiel: concentration de la prévoyance professionnelle sur une seule caisse de pension ou auprès de la fondation institution suppléative LPP



## 3e pilier

- Versements dans le pilier 3a (chaque année)
- Commencer tôt (dès le premier emploi)
- Plan d'épargne en fonds de prévoyance (créer un ordre permanent)

# Votre situation de prévoyance peut aussi changer à chaque étape de sa vie

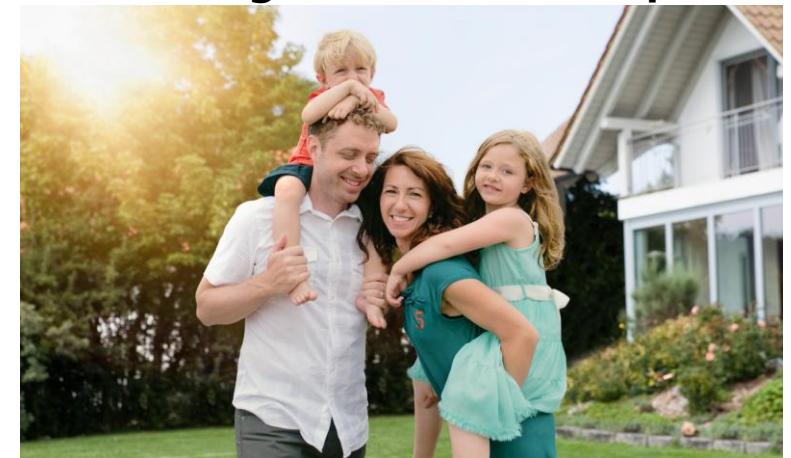
## Célibataire



## Mariage



## Concubinage / famille recomposée



## Travail à temps partiel / réinsertion après congé maternité



## Divorce



## Départ à la retraite



# Obtenir un aperçu de sa situation financière personnelle... ... et s'en occuper personnellement!



Trouver de l'intérêt et se constituer des connaissances de base

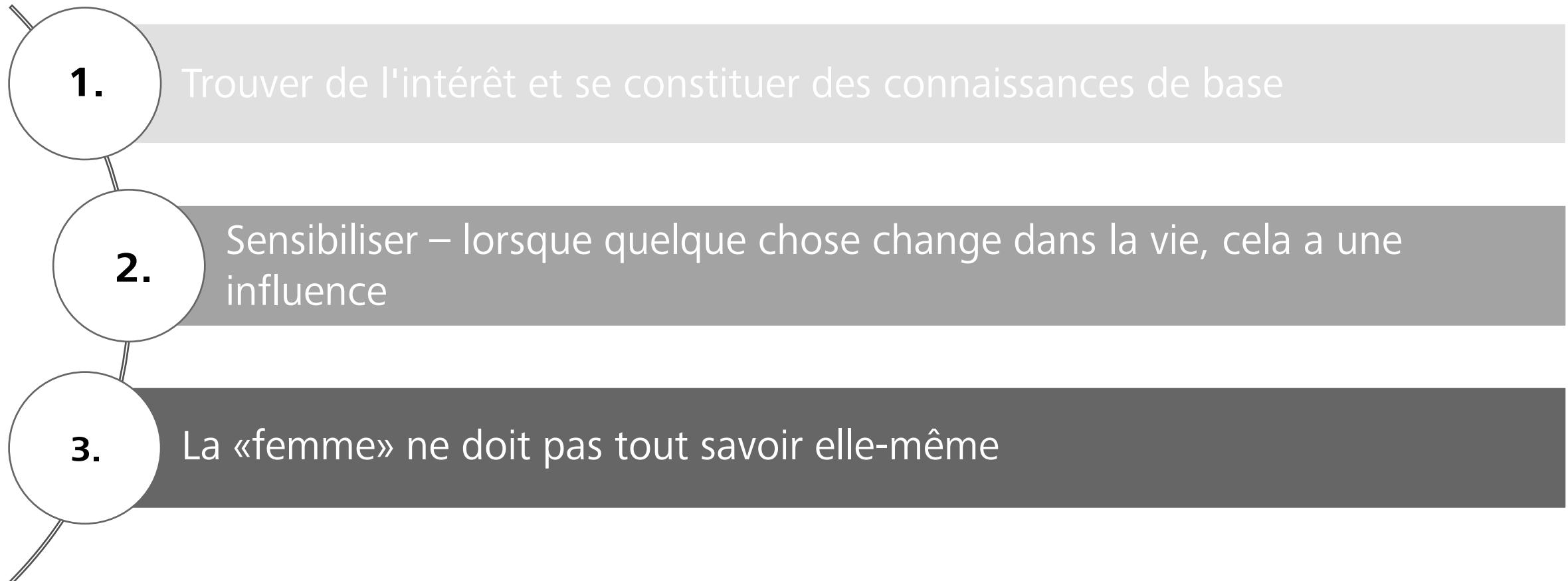


Sensibiliser – lorsque quelque chose change dans la vie, cela a une influence



La «femme» ne doit pas tout savoir elle-même

# Principaux enseignements

- 
1. Trouver de l'intérêt et se constituer des connaissances de base
  2. Sensibiliser – lorsque quelque chose change dans la vie, cela a une influence
  3. La «femme» ne doit pas tout savoir elle-même

A woman with brown hair tied back is jogging on a paved road. She is wearing a dark blue zip-up jacket with a small logo on the chest and maroon leggings. The background shows a green field and a cloudy sky.

Décidez de  
votre  
prévoyance  
dès  
maintenant

**Merci beaucoup de  
votre attention**

Plus d'informations sur  
**[raiffeisen.ch/evenement-digital](https://raiffeisen.ch/evenement-digital)**

# Liens utiles et outils d'aide

- [Calculateur LPP: Nouvel âge de référence & supplément de rente et taux de réduction](#)
- [Tout sur les femmes et la prévoyance](#)
- [Baromètre de la prévoyance Raiffeisen 2022: conclusions de l'étude pour les femmes](#)
- [Calculateur de prévoyance Raiffeisen](#)
- [Pilier 3a digital](#)

Les principaux conseils pour combler les lacunes de prévoyance



[Téléchargez dès maintenant la publication complète!](#)

# **Q&A- les questions les plus fréquemment posées par le public**

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Quels devraient être les taux d'activité des conjoints qui se partagent la garde des enfants, afin que chacun d'entre eux n'ait pas de lacunes importantes en matière de prévoyance?**

*Du point de vue d'une répartition égalitaire des rôles, la répartition 70-70 recommandée par l'ancienne conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf est un bon modèle. Il reste du temps aux deux parents pour le travail et la famille. D'un point de vue financier, cette répartition n'est pas forcément le modèle le plus lucratif : si l'un des partenaires gagne nettement plus et/ou est assuré auprès d'une caisse de pension plus généreuse, des modèles comme 90-50/80-60, etc. peuvent être plus intéressants.*

*Il est également important qu'en cas de décès du partenaire, la personne survivante puisse couvrir ses besoins avec son propre revenu et les prestations de retraite.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

## Comment combler les lacunes de prévoyance?

### **1. Pilier**

*Éviter les lacunes de cotisation, prendre en compte les bonifications pour tâches d'assistance*

### **2. Pilier**

*Tenir compte du seuil d'entrée et de la déduction de coordination et vérifier les rachats de caisse de pension.*

### **3. Pilier**

*Commencer le plus tôt possible avec la prévoyance privée - idéalement avec un plan d'épargne en fonds de prévoyance.*

*Plus de détails à ce sujet dans [cet article](#).*

*Plus d'informations sur les rachats [de caisses de pension](#)*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

**De quoi faut-il tenir compte en matière de prévoyance en cas d'interruption prolongée de l'activité professionnelle (pause familiale) ?**

### **1. Pilier**

*Les personnes qui ne travaillent pas doivent continuer à cotiser à l'AVS et restent également assurées dans le premier pilier. Les personnes dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et verse des cotisations d'au moins CHF 1'006 par an ne doivent pas payer leurs propres cotisations.*

*Plus d'informations dans [le mémento AVS 2.03.](#)*

Traduit  
avec  
DeepL

### **2. Pilier**

*En règle générale, il n'est pas possible de continuer à s'assurer dans la caisse de pension existante.*

*Les possibilités suivantes sont à disposition :*

- Maintien de l'assurance auprès [de la Fondation institution supplétive LPP](#)*
- Compte ou dépôt de libre passage sans assurance et, si nécessaire, assurances de risque séparées*

### **3. Pilier**

*Les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle ne peuvent pas cotiser au pilier 3a. Les versements devraient donc être effectués avant l'interruption de l'activité professionnelle.*

### ***Ne pas rater le coche sur le plan professionnel***

*Pour rester compétitif sur le marché du travail, les interruptions de travail doivent être aussi courtes que possible.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Vous trouverez [ici](#) des informations complètes sur le thème du divorce et de la prévoyance.**

### Comment les actifs de prévoyance sont-ils répartis en cas de divorce?

#### **1. Pilier**

*Pour l'AVS, le revenu réalisé par les deux conjoints pendant les années complètes de mariage, plus les éventuelles bonifications pour tâches éducatives et d'assistance, est partagé*

#### **2. Pilier**

*Dans la prévoyance professionnelle, la fortune de la caisse de pension acquise par les deux conjoints pendant le mariage est divisée par deux - c'est ce qu'on appelle le partage de la prévoyance. Par rapport au premier pilier, où seules les années civiles complètes de mariage sont partagées, le partage de la fortune de la caisse de pension a lieu au jour près.*

#### **3. Pilier**

*Dans la prévoyance privée, c'est le régime matrimonial qui détermine si la fortune correspondante est partagée ou non. Dans le régime matrimonial ordinaire de la participation aux acquêts ainsi que dans le régime de la communauté de biens, le capital de prévoyance accumulé pendant le mariage dans le cadre du 3e pilier est partagé par moitié.*

*Les couples mariés peuvent établir une séparation de biens en concluant un contrat de mariage. Dans ce cas, le capital accumulé dans le 3e pilier pendant le mariage n'est pas partagé. Contrairement au régime matrimonial, les couples de même sexe liés par un partenariat enregistré sont soumis de par la loi à la séparation de biens. Si les partenaires n'ont pas convenu de la participation aux acquêts au moyen d'un contrat de patrimoine, les avoirs du pilier 3a ne sont pas partagés.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Sur quels points la femme est-elle moins bien lotie financièrement après un divorce que pendant le mariage ? Et comment peut-on y remédier à titre préventif ?**

*Dans une série de jugements, le Tribunal fédéral a décidé que le mariage n'est plus une assurance vie automatique. Désormais, l'obligation de subvenir soi-même à ses besoins s'applique. Le tribunal part aujourd'hui du principe que les deux parents s'occupent de manière égale des enfants et que la femme est indépendante financièrement. Mais cela ne correspond souvent pas encore à la réalité. Ainsi, même les femmes qui ont abandonné leur profession initiale au profit de la famille sont censées être économiquement autonomes après un divorce.*

*C'est pourquoi il est important que les couples décident à l'avance et en toute connaissance de cause de la répartition des rôles qu'ils choisiront et de ce que cela signifie sur le plan juridique et financier. Un point central est que la "femme" ne rate pas le coche sur le plan professionnel.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Vous trouverez [ici](#) des informations complètes sur la prépension.**

**À quoi faut-il faire attention si l'on souhaite prendre une retraite anticipée ?**

*Prendre sa retraite un ou deux ans plus tôt est coûteux, car les dernières années avant la retraite sont les plus importantes sur le plan financier. Le versement anticipé de la prestation de la caisse de pension entraîne généralement une réduction de la rente à vie de 5 à 10 % par année d'anticipation. Il est donc important d'avoir épargné suffisamment d'actifs pour financer le manque à gagner qui en résulte.*

*Une alternative attrayante à la retraite anticipée est la retraite partielle - le départ progressif de la vie active.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Peut-on prendre sa retraite à 58 ans et ne toucher l'AVS qu'à 65 ans ? Quel est le montant des cotisations AVS à verser si je ne travaille plus ?**

*Si le règlement de la caisse de pension le permet, il est possible de prendre sa retraite à 58 ans. L'obligation de cotiser à l'AVS reste en vigueur jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. La fortune et 20 fois le revenu annuel de la pension servent de base au calcul des cotisations AVS.*

*Les cotisations annuelles se situent actuellement entre CHF 503 et CHF 25'150. Les personnes dont le conjoint exerce une activité professionnelle et verse au moins CHF 1'006 par an à l'AVS ne doivent pas verser de cotisations propres.*

*Plus d'informations dans [le mémento AVS 2.03.](#)*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Dans le 1er pilier, vous avez parlé de bonifications pour tâches d'assistance. Dois-je effectivement les demander moi-même ?**

*Oui, il faut la faire valoir chaque année auprès de la caisse cantonale de compensation AVS du canton de domicile de la personne prise en charge.*

*Les bonifications pour tâches d'assistance, tout comme les bonifications pour tâches éducatives, ne sont pas des prestations en espèces, mais des suppléments non soumis à cotisations qui sont pris en compte dans le calcul de la rente en plus du revenu moyen de l'activité professionnelle.*

*Plus d'informations dans [le mémento AVS 1.03](#).*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Pour avoir droit à une rente maximale, il faut un revenu annuel moyen d'environ 86 000 CHF. Qu'en est-il maintenant pour les années entre 20 et 30 ans, durant lesquelles de nombreux étudiants ne perçoivent pas un revenu de ce montant ? Comment cela peut-il être rattrapé ?**

*Pour calculer le revenu moyen déterminant pour la rente AVS, on prend en compte non seulement les revenus annuels issus de l'activité professionnelle, mais aussi les éventuelles cotisations pour personnes sans activité lucrative, les bonifications pour tâches éducatives et d'assistance ainsi que, pour les couples, le revenu fractionné. Les revenus obtenus au cours de la vie active sont en outre adaptés au renchérissement par un facteur de revalorisation.*

*Les étudiants gagnent en général plus que la moyenne à la fin de leurs études et peuvent ainsi toujours atteindre la rente maximale de l'AVS jusqu'à la fin de leur carrière.*

*Important pour les étudiants : Éviter les lacunes de cotisation !*

*Plus d'informations dans le mémento AVS 2.10.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

## Quand est-il judicieux d'effectuer un rachat dans la caisse de pension ?

*Vous trouverez des détails à ce sujet dans [cet article](#).*

## Je suis employé par deux employeurs différents. Puis-je concentrer l'ensemble de mes revenus auprès de l'une des deux caisses de pension ?

*Cela n'est pas encore réglé par la loi. Renseignez-vous directement auprès des caisses de pension pour savoir si elles autorisent une concentration. Si vous n'êtes pas obligatoirement assuré, vous devriez vérifier si une assurance facultative auprès de [la Fondation institution supplétive LPP](#) est possible.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

### Quand est-il judicieux de racheter une caisse de pension ?

*on reconnaît les caisses de pension «favorables au temps partiel» au fait qu'elles ont pris des dispositions allant au-delà de la loi en ce qui concerne le seuil d'entrée et la déduction de coordination, de sorte qu'une plus grande partie du revenu réalisé est assurée dans le deuxième pilier.*

*En conséquence, l'employeur et l'employé versent des cotisations plus élevées - le salaire versé est réduit au profit de la prévoyance.*

*Le règlement de la caisse de pension peut prévoir les dispositions suivantes afin de mieux protéger les personnes travaillant à temps partiel :*

- *Renonciation ou réduction du seuil d'entrée (CHF 21'510)*
- *Renonciation à la déduction de coordination (CHF 25'095)*
- *Déduction de coordination adaptée proportionnellement au taux d'occupation*
- *Déduction de coordination dynamique (en pourcentage du revenu)*
- *etc.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Madame Klein a donné un exemple avec la prévoyance 3a. Selon elle, si l'on verse une cotisation annuelle de 6 000 CHF, on peut réaliser une économie d'impôts de 1 500 CHF. Je ne comprends pas à quelle période cela se réfère ? Je ne peux pas m'imaginer que l'on puisse économiser CHF 1'500 par an, n'est-ce pas ?**

*Les versements dans le pilier 3a permettent d'économiser beaucoup d'argent chaque année.*

**Exemple :** une personne seule avec un revenu imposable de CHF 80'000, domiciliée à Zurich, sans enfants et sans confession, économise environ CHF 1'550 d'impôts en versant CHF 6'000 dans le pilier 3a.

*Calculez votre économie d'impôts individuelle avec [le calculateur d'économies d'impôts](#)*

*Pour savoir comment économiser encore plus d'impôts avec plusieurs comptes de prévoyance, cliquez [ici](#).*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Est-ce que seul l'argent placé sur un compte du 3e pilier est déduit des impôts ou les titres placés dans le cadre du 3e pilier le sont-ils également ?**

*Les versements effectués dans le pilier 3a peuvent être déduits du revenu imposable pour les années au cours desquelles des versements ont été effectués. Pour la déduction fiscale, il n'y a pas de différence si l'épargne est placée sur un compte ou dans des titres.*

*De plus, la fortune liée dans le pilier 3a (comptes et titres) ne fait pas partie de la fortune imposable. Il n'y a donc pas d'impôt sur la fortune à payer.*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

## Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

**Il a été mentionné que l'argent sur le compte de prévoyance peut perdre de la valeur et qu'il vaut mieux l'investir. A partir de quel montant peut-on investir ?**

*Chez Raiffeisen, il est possible d'investir dans un plan d'épargne en fonds de prévoyance à partir de 100 CHF.*

*Tu trouveras plus d'informations sur le plan d'épargne en fonds de prévoyance [ici..](#)*

*...et sur le pilier numérique 3a [ici.](#)*

*Pour connaître les effets de l'inflation sur la prévoyance, cliquez [ici.](#)*

# Vos questions sur le thème «Femmes et prévoyance »

Réponses des experts

Traduit  
avec  
DeepL

## Qui peut en fait verser des fonds dans le pilier 3a?

*En principe, toute personne qui perçoit un revenu soumis à l'AVS en Suisse peut utiliser le pilier 3a. Il est également ouvert aux personnes qui perçoivent des indemnités journalières de l'assurance chômage.*

*Plus d'informations dans [la fiche produit Prévoyance 3a Raiffeisen](#).*